

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 45 (1916)

**Heft:** 8

**Artikel:** Pour encourager les enfants libérés des écoles à apprendre un métier

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1038830>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XLV<sup>me</sup> ANNÉE.

N° 8.

15 AVRIL 1916.

# Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

---

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg**, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérrolles, Fribourg**.

*Le Bulletin pédagogique paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

---

**SOMMAIRE.** — Pour encourager les enfants libérés des écoles à apprendre un métier. — La guerre aux mouches. — Absence de respect... — L'œuvre des galoches en 1915-1916. — Oratorio (vers). (suite et fin). — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis.

---

## Pour encourager les enfants libérés des écoles à apprendre un métier

L'année scolaire marche vers sa fin. C'est là pour la jeunesse le premier pas dans la vie. Combien de pères et de mères sont obsédés par la question : « Que doit-il advenir de notre enfant ? » C'est le cas surtout si l'enfant, libéré des écoles, est lui-même indécis sur le choix d'une profession. Souvent aussi on veut le destiner à une carrière surpassant ses capacités et ses forces ou, encore, on lui refuse tout apprentissage. Chacun de ces cas est pire que l'autre. Il existe encore des parents qui, si l'enfant est fixé sur le choix d'un métier, cherchent à l'en dissuader et l'empêchent de s'y adonner.

Ils s'imaginent que le jeune homme ou la jeune fille doit gagner immédiatement quelque salaire ou que le métier pour lequel il manifeste des aptitudes n'a plus de valeur.

De tout ce qui vient d'être dit, le plus regrettable est que les parents, comme les enfants, auront à expier plus tard durement les conséquences de leur funeste négligence. Avec quelle rapidité s'écoulent les années pendant lesquelles ils occupent, pour un salaire ridicule, une petite place de commissionnaire ou d'aide. Il ne peut nullement être question de secourir les parents et pourtant leur vingtième année approche. Le fils, la jeune fille, est là, sans profession. La lumière se fait ; on commence à voir l'imprévoyance avec laquelle on a agi et l'erreur que l'on a faite. Mais à quoi peut servir maintenant ce tardif éclaircissement ? Avec quelle amertume vibrent maintenant à l'oreille les mots : « Trop tard ». Le temps est passé, l'heure a sonné où le choix d'un meilleur état de vie était possible. Maintenant on ne veut ni ne peut plus commencer un apprentissage. L'âge est trop avancé pour cela et ainsi on augmente encore les rangs déjà trop serrés des milliers de malheureux qui, pour un salaire mesquin, doivent peiner et lutter, sans profession précise, aujourd'hui ici, demain ailleurs, en mangeant leur pain au jour le jour. Si frappés par le chômage, le sansprofession cherche du travail, que de fois n'entend-il pas la réponse : « Nous avons assez de sans-métier. » Lorsque la mauvaise saison approche, entraînant avec elle le chômage, il est victime, lui et sa famille, de la plus noire misère. Tout cela uniquement parce que, dans son jeune âge, il a négligé de s'acquérir une bonne formation professionnelle.

Que l'on ne croie pas à une exagération de notre part. Il est vrai que de temps en temps un ouvrier sans profession peut être favorisé par la chance et, exceptionnellement, trouver un emploi assuré et durable. Cette chance est, cependant, identique à celle d'une loterie où très peu gagnent, tandis que le plus grand nombre perdent leur argent. Il est incontestable que l'artisan peut, dans des temps de crise, être aussi victime du chômage. Ce n'est, cependant, qu'à une échelle beaucoup plus restreinte pour les professionnels expérimentés et capables que pour les sans-métier. Que résulte-t-il de ces considérations ? Avant tout, elles démontrent **qu'à tout prix** les premières années après la libération des écoles doivent être consacrées à un apprentissage sérieux, lors même qu'il en coûterait aux parents et aux enfants. Qui donc ne doit pas faire de sacrifices pour atteindre un tel but ? S'ils négligent cet apprentissage, ils en porteront les dures conséquences leur vie durant.

### Quel métier doit-on apprendre ?

Quel métier doit-on apprendre ? Autant que possible la profession pour laquelle le jeune homme ou la jeune fille témoigne du goût, des aptitudes et a dispositions spéciales. Ce ne sont, cependant, pas toujours là les seules conditions décisives et concluantes, car il arrive que des enfants croient posséder un talent qui leur fait complètement défaut. Il y a, en outre, un certain nombre de professions, par exemple : mécanicien, électricien, commis de bureau, etc., dont le nom seul tente les jeunes gens, professions pour lesquelles le nombre des candidats est excessivement élevé et dont la possibilité et l'espoir d'un futur établissement est fort problématique. Dans ce cas, il est du devoir des parents, des instituteurs, des autorités communales et des commissions spéciales de patronages prévues par le Code civil suisse de juger, autant que possible après consultation d'un médecin, et de trouver la profession conforme aux moyens de l'enfant et lui garantissant un avenir. Non seulement le goût, mais aussi la certitude d'une existence honorable doivent être décisifs dans le choix d'une profession.

Que l'on fasse donc faire un apprentissage à l'enfant libéré des écoles si celui-ci ne croit pas trouver son gagne-pain dans l'agriculture. Avec la bonne volonté, on trouve toujours quelque voie pour faire un bon apprentissage, même lorsque les moyens dont on dispose sont restreints.

Les métiers sont des mines d'or ! Il est vrai que cette maxime du moyen âge a perdu un peu de sa valeur. Il est, cependant, incontestable que, malgré cela, un jeune homme ayant fait un bon apprentissage chez un patron capable ou dans un bon atelier d'apprentissage et s'est perfectionné dans sa partie par un séjour à l'étranger, parvient encore aujourd'hui à gagner honorablement sa vie et même, s'il possède le talent et le zèle requis, à se créer une position plus élevée dans la société.

Un conseil encore ! Qu'on ne renvoie pas indéfiniment l'apprentissage pour des motifs futiles, car, par l'ajournement continual on gaspille les meilleures années de sa vie. Plus l'entrée en apprentissage suivra de près la libération des écoles primaires, plus il y aura de temps gagné pour le perfectionnement ; d'autant plus tôt aussi les intéressés seront récompensés de leurs travaux et de leurs sacrifices.

Que chacun prenne à cœur les paroles du célèbre philosophe anglais Carlyle : « Il est une grande vérité, ou du moins l'un des faces d'une grande vérité, que l'homme crée lui-

même les circonstances, tant matérielles que spirituelles, de sa vie et qu'il forge lui-même son propre bonheur. » Cette vérité est applicable surtout aux jeunes gens libérés des écoles et se trouvant à l'entrée de la vie militante. C'est pourquoi la jeunesse et aussi ceux qui exercent sur celle-ci une influence, doivent s'en inspirer pour le choix d'une profession. Seul l'apprentissage garantit une existence honorable.

Ci-après le tableau d'un certain nombre de métiers avec la durée de l'apprentissage prescrite, ainsi que des qualités spéciales requises pour chacun d'eux.

<b>Profession</b>	<b>Apprentissage</b>	<b>Qualités rendant apte à la profession</b>
	<b>Années</b>	
Armurier <sup>1</sup>	3 $\frac{1}{2}$	Etre apte aux travaux mécaniques
Boisselier	2 $\frac{1}{2}$	Forte constitution
Boucher-charcutier.	2	Forte constitution
Boulanger.	2	Forte constitution
Brossier	2 $\frac{1}{2}$	Bons poumons
Chapelier	3	” ”
Charpentier <sup>1</sup>	2 $\frac{1}{2}$	Pas de vertige, forte constitution
Charron	2	Forte constitution
Chaudronnier.	3	Solide constitution
Cimentier <sup>1</sup>	2	Sens des formes
Coiffeur	2 $\frac{1}{2}$	Etre dégourdi, avoir de bonnes manières
Confiseur	3	Sens exact des formes
Cordier	2	” ”
Cordonnier	2 $\frac{1}{2}$	” ”
Coutelier	3	Pas de transpiration des mains
Couvreur	2	Ne pas avoir le vertige
Electricien <sup>2</sup>	3 $\frac{1}{2}$	Bonne acuité visuelle
Ferblantier <sup>1</sup>	3	Ne pas avoir le vertige
Fondeur <sup>1</sup>	3	” ”
Forgeron	3	Forte constitution, robuste, pas nerveux
Gypseur, plâtrier	3	Sens des formes, bons poumons
Imprimeur (compositeur-typogr.)	4	Bonne vue, bons poumons, bonne instruction
Jardinier <sup>3</sup>	2	Aimer la campagne
Lithographe <sup>2</sup>	4	Avoir le sens des formes et des couleurs Savoir dessiner
Maçon <sup>1</sup>	2	Bonne constitution

<sup>1</sup> On peut apprendre la théorie de cette profession au Technicum de Fribourg.

<b>Profession</b>	<b>Années</b>	<b>Apprentissage</b>	<b>Qualités rendant apte à la profession</b>
Marbrier . . . . .	3		Sens des formes, bonne santé
Maréchal-ferrant . . . . .	3		Robuste, musculeux, adroit et bonne vue
Mécanicien <sup>2</sup> . . . . .	3 ½		Bonne vue. Sens de la mécanique
Menuisier <sup>2</sup> . . . . .	3		Sens des formes
Passementier. . . . .	3		Bonne vue, sens des formes et des couleurs, pas de transpiration des mains
Peintre en bâtim. <sup>2</sup> .	3		Sens des formes et des couleurs
Peintre-décorateur <sup>2</sup>	3 ½		Sentiment très correct des couleurs et des formes
Photographe . . . . .	3		Habitude des formes, du sens d'observation
Plombier <sup>1</sup> . . . . .	3		Santé solide
Potier . . . . .	3		Sens des formes, bons poumons
Poèlier et fumiste . . . . .	3		» »
Ramoneur. . . . .	2		Libre de tout vertige et bons poumons
Relieur <sup>1</sup> . . . . .	3		Pas d'achromatopsie, ne pas transpirer des mains
Sculpteur sur bois <sup>1</sup>	3 ½		Sens des formes
Sculpt. sur pierre <sup>1</sup>	3 ½		»
Sellier . . . . .	3		»
Sellier et tapissier . . . . .	3 ½		»
Serrurier . . . . .	3		Bonne constitution, sens des formes, compréhension
Serrurier d'art . . . . .	3 ½		Bonne constitution, sens des formes, compréhension
Stucateur <sup>1</sup> . . . . .	3		Sens des formes
Tailleur . . . . .	3		Bonne vue, habileté
Tailleur de pierres <sup>1</sup>	3		Sens des formes, bonne santé, poumons solides
Tanneur . . . . .	3		Bonne constitution
Tapissier . . . . .	3		Sens des formes et des couleurs, pas de transpiration aux mains
Tonnelier . . . . .	2		Solide constitution
Tourneur . . . . .	3		Forte constitution, sens des formes
Vannier . . . . .	2—3		Sens des formes

Pour finir, indiquons les conseils que Jacques Bonhomme recommande de suivre dans le choix d'un patron d'apprentissage :

Renseigne-toi sur son caractère, sur les connaissances qu'il a de son métier, sur sa vie de famille.

<sup>2</sup> On peut se former à fond à cette profession au Technicum de Fribourg.

Renseigne-toi sur le *genre de sa clientèle* : tâche d'apprendre s'il a toujours de l'ouvrage, s'il fait des travaux divers ou s'il ne s'occupe que de certaines spécialités ou de quelques réparations et menus travaux.

Renseigne-toi pour savoir si les *installations* (machines et outils) dont il dispose répondent aux *exigences actuelles* ; si l'apprenti sera aussi astreint au *travail dangereux et abrutissant des machines* et si les machines (dans la construction, les échafaudages) sont pourvues des *installations de sûreté* nécessaires pour prévenir les accidents.

Renseigne-toi pour savoir si le patron *s'occupe lui-même, personnellement, des apprentis*, ou s'il les confie pour diriger leurs travaux, tout au moins, à un ouvrier habile et bon.

Informe-toi pour savoir si dans la localité où demeure le patron il se trouve une *école professionnelle* ou une *école de dessin professionnel* ou enfin un *cours complémentaire de perfectionnement*. Tâche d'apprendre si le maître d'apprentissage facilite à ses apprentis la fréquentation de ces cours ou éventuellement s'il les en détourne.

Informe-toi pour savoir si les apprentis précédents, sortis de cet atelier, ont pu passer avec succès leurs *examens d'apprentissage*, et si le patron est favorable à cette institution. En tout cas, fais de cet examen, à la fin de l'apprentissage, une *condition absolue de l'entrée dans l'atelier*.

Renseigne-toi pour savoir si la *durée de l'apprentissage* que fixe le patron est bien en rapport avec le règlement sur les examens d'apprentis, élaboré par l'Union suisse des Arts et Métiers, et si conséquemment l'apprenti, à la fin du temps d'apprentissage, pourra être admis aux examens. Prends garde de ne pas te laisser convaincre qu'un apprentissage plus court est suffisant.

Tâche de savoir si les apprentis précédents avaient une *nourriture saine et suffisante*, un *lit propre* et, en général, s'ils étaient bien et humainement traités.

Renseigne-toi sur les *heures de travail* et si les apprentis sont astreints au travail le dimanche. Si on te demande ce dernier travail, tu le refuseras.

Regarde moins à l'*importance de la somme à payer pour l'apprentissage* qu'à avoir un patron *consciencieux et habile*, connu pour *remplir tous ses engagements*.

Si enfin tu es fixé, conclus par écrit un contrat avec le patron, et sers-toi, pour cela, du formulaire obligatoire dans ton canton, que tu trouveras à l'Office central des apprentissages, à l'Office du Travail et au Musée industriel, à Fribourg.

L. G.